

# FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

## Libreville: 20 ans de prison pour Stevy Léopold Mba et Rich Loba-Pendi

ENA  
Libreville/Gabon

DANS la nuit du 23 septembre 2013, alors qu'il regagne son domicile au quartier Mindoube, Michel Mokambo subit une agression en règle avec coups de couteau et de bouteille cassée. Ses agresseurs, Stevy Léopold Mba et Rich Loba-Pendi le dépouillent de ses effets. Notamment ses deux téléphones portables et les numéraires. Après leur forfait, ils prennent la fuite, laissant leur victime baignant dans une mare de sang.

Michel Mokambo ne succombe pas à ses graves blessures, et porte plainte auprès de la Police judiciaire (PJ). Les enquêtes menées par cette dernière dans les environs de la zone de l'agression donnent lieu, quelques jours après, à l'interpellation de Stevy Léopold Mba et Rich Loba-Pendi, respectivement âgés de 17 ans et 20 ans.

Devant la Cour criminelle, où ils ont comparu pour infraction de " vol qualifié ", le président de céans a d'abord tenu à examiner leurs personnalités, car " nous ne pouvons pas bien juger si nous ne connaissons pas qui vous êtes réellement ", dira-t-il. Il en ressort que les deux accusés, dans leur prime jeunesse, ont très tôt revendiqué leur indépendance, en voulant " voler de leurs propres ailes ", comme le reconnaîtra Stevy Mba. " Et vous pensez qu'à vos âges vous avez déjà des ailes? ", répliquera le président.

Résultat: d'abord des études interrompues à peine terminées le cycle primaire, des petits boulots peu rémunérateurs, la récolte des produits vivriers dans les plantations à venir vendre, et de petits larcins, ensuite les braquages dont celui sur la personne de Michel Mokambo qui les a conduits à la maison d'arrêt.

La victime, à la barre, se rappelle encore cette nuit terrible, où ses deux agresseurs ont failli l'envoyer

ad patres, le laissant à moitié mort. Auparavant, c'est la mère de Stevy Mba, Mme Denise Mougoula, qui développera devant la juridiction tout ce qu'elle a pu entreprendre au bénéfice de son fils, qui n'a voulu rien comprendre. Et le président de s'adresser à l'accusé Stevy Mba: " Vous n'avez écouté ni votre père à Oyem, où il était affecté, ni votre mère à Ntoum où vous êtes revenu. C'est la désobéissance qui vous a égarés tous les deux... "

Le réquisitoire du Ministère public s'est appesanti sur la gravité des faits qui, au regard des ar-



Le Palais de Justice de Libreville où s'est déroulée l'audience.

articles 292 et 295 du Code pénal, sont réprimés à des peines lourdes. Dans sa plaidoirie, le conseil des accusés, Me Jean-Jacques Diboundjé-Minko, a sollicité la clémence de la Cour, souhaitant que la peine

à leur infligée couvre la période de la détention. Après délibération, ils ont été retenus dans les liens de la prévention de vol qualifié et condamnés à 20 ans de réclusion criminelle.

### Le clin d'œil de Lybek





### AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**Date de lancement : 16 avril 2021**  
**Appel à manifestation d'intérêt : N° AM1001-0421-FMCT**  
**Nom du projet : La Baie des Rois**  
**Concession des aménagements zone nord suivant :**  
**Lot 1 : Port de plaisance nord (150 pl)**  
**Lot 2 : Station de service pour bateaux**  
**Lot 3 : Les kiosques et la Promenade de la Corniche**  
**Source de financement : Partenariat public privé**

**1. OBJET**  
 Par le présent appel à manifestation d'intérêt, la société **Facade Maritime du Champ Triomphal** se propose d'arrêter une liste restreinte des candidats qualifiés qui seront appelés à soumissionner pour la concession des lots cités ci-dessus.

Cette concession comprend :

- La définition du montage juridique et financier (investissement et durée de la concession)
- La conception et la construction
- L'exploitation et la maintenance

**2. PARTICIPATION**  
 Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux investisseurs qui ne sont pas concernés par des mesures d'exclusion et d'incapacité.

**3. CRITERES DE QUALIFICATION**  
 Les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

**4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**  
 Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent comprendre les éléments suivants :

- Une déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du consultant faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse, sa nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués ;
- Les documents attestant la constitution ou le statut, le lieu d'enregistrement et le domicile légal de la société. Ces documents comprennent l'agrément de commerce ou registre de commerce ;
- Une attestation de non faillite délivrée par le tribunal compétent du lieu du siège social du consultant et datant de moins de trois (3) mois ;
- Une attestation d'imposition prouvant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales au titre de l'année n-1 ;
- Une attestation CNSS du trimestre précédent ;
- Un relevé d'identité bancaire ;

Les consultants peuvent s'associer et présenter une candidature unique. Pour cela, ils doivent présenter un accord de groupement entre sociétés. Cet accord doit préciser le statut juridique, le chef de file du groupe, le rôle et les titres de chaque membre. Chaque membre doit, par ailleurs, produire les pièces demandées ci-dessus.

Ils ne doivent comporter aucune proposition financière et être présentés en un original, 4 copies et une version électronique.

**5. CRITERES DE PRESELECTION**  
 Les candidatures seront examinées suivant les critères ci-dessous :

- Le candidat doit justifier d'une expérience de plus de 10 ans (à préciser) dans les prestations similaires ;
- le candidat doit justifier des moyens matériels, techniques adéquats et d'un personnel clé en adéquation avec la mission ;
- Le candidat doit justifier d'une capacité financière lui permettant de démarrer l'exécution des prestations dès la notification du marché (joindre les documents attestant l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédits, etc.);

Une visite de site est conseillée (26,27 ou 28 avril).

**DATES LIMITES DE DEPÔT DES OFFRES, LIEU DE DEPÔT ET D'OUVERTURE DES PLS**  
 Les dossiers d'appel à manifestation d'intérêt doivent être adressés à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **17 mai 2021 à 15 heures :**

**FACADE MARITIME DU CHAMP TRIOMPHAL**  
 Boulevard du bord de mer  
 B.P. 879 LIBREVILLE GABON  
 Personne à contacter  
**Chancia Verra ALONDA - Gestionnaire de Marchés**  
 Tél. 076 25 18 61  
 Mail: calonda@fmct-gabon.com

Photo: F. M. MOMBO/L'Union